

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 1324
LOT 3 107 041 DU CADASTRE DU QUÉBEC (2848, RUE D'ORSENNENS)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 15 mai 2018, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n^o 18-02.

Nature et effets :

Le propriétaire du lot 3 107 041 du cadastre du Québec (Philip Leblanc – 2848, rue D'Orsennens) demande une dérogation mineure afin de construire un abri d'auto détaché de la résidence à environ 3 mètres de la marge avant sur la rue D'Orsennens.

Raison :

Le « Tableau 6 – Abri d'auto » de l'article 5.2 du Règlement de zonage n^o 1324 fixe la marge avant à 6 mètres pour un terrain contigu au lac Mégantic.

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 3 107 041 du cadastre du Québec (Philip Leblanc- 2848, rue D'Orsennens).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 25^e jour du mois d'avril 2018.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière